Centre de santé et de services sociaux
du Haut-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier et administrer un ANALGÉSIQUE TOPIQUE(Ex : MYOFLEX, ANTIPHLOGISTINE..) lors de douleurs musculaires ou articulaires	DSI-OC-20
Référence à un protocole ☐ **oui** ☑ **non**	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) visé(s) :

Infirmières habilitées possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : ☐ CLSC:

☑ Hébergement

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

- Toute clientèle adulte qui présente des douleurs musculaires ou articulaires

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier une mesure thérapeutique selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Intention thérapeutique :

- Soulager temporairement les douleurs musculaires ou articulaires

Indications et condition d'initiation :

- Douleurs musculo-squelettiques et articulaires

Limites/ référence au médecin :

- En présence d'érythème ou d'irritation, cesser l'emploi
- Ne s'applique pas sur une plaie ou une lésion cutanée
- Ne pas utiliser lorsque le client reçoit des anticoagulants (Coumadin) ou de l'aspirine
- Éviter tout contact avec les yeux et les muqueuses
-

Directives :

- **Appliquer trois fois par jour PRN sur la zone douloureuse en massant légèrement**

Références aux méthodes de soins :

- AQESSS, Méthodes de soins infirmiers, méthodes 5.1.4 et 5.4

Source :

- CSSS du Haut-Saint-François, actes déléguées, juin 2000

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Lucie Desrosiers, adjointe à la Direction des soins infirmiers **Avec la collaboration de :**	

PERSONNES ET INSTANCES CONSULTÉES

☑ **CECII** ☑ **CMDP** ☑ **DSP** ☐ **CIIA** ☐ **CM**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Denis Rayeur Directeur des soins infirmiers H Rayeur Adopté par le CMDP	2009/03/12 Date 2009/03/12 Date